

## Formation 2020 • Propriété intellectuelle et numérique

### INFORMATIONS GENERALES

#### > Public

Formation ouverte à tous :

- Professionnels travaillant dans le secteur culturel, des industries culturelles et créatives,
- Professionnels confrontés à des questions sur le droit d'auteur et les droits voisins notamment dans l'univers numérique, le droit à l'image, le droit des dessins et modèles (agents des collectivités territoriales, artistes-auteurs, etc.),
- Toutes personnes/institutions/collectivités intéressées par les enjeux croisés de la propriété intellectuelle et du numérique.

#### > Pré requis

- Aucun prérequis n'est demandé

#### > Objectifs

- Acquérir les connaissances utiles pour protéger les créations intellectuelles et savoir comment négocier et sécuriser leurs exploitations,
- Comprendre un contrat relatif aux droits d'auteur, au design et aux créations numériques,
- Identifier les droits présents sur une création,
- Eviter les principaux écueils et identifier les principales lacunes.

Date : 11 décembre 2020  
Lieu : Arles – Locaux d'Archeomed®  
Durée : 7 heures  
Tarif : 500€ HT membre du Pôle 2020  
Tarif : 600€ HT non Membre (TVA 20%)  
Une attestation de présence sera délivrée

#### Organisme de formation

N° déclaration d'activité : 93131742413

Prise en charge OPCO

Informations :

Laetitia Bertrand - Directrice

Tél. : 06 14 89 18 38



### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une journée de formation comprenant des exposés théoriques et pratiques à l'appui de retour d'expérience concrets. Le formateur aura également à cœur de créer des échanges avec l'assistance afin de pouvoir aborder des problématiques spécifiques qu'elles auraient rencontrées ou rencontreraient.

### PROGRAMME

- Principes généraux en droit d'auteur et droits voisins dans l'univers numérique,
- Principes du droit à l'image, du droit des dessins et modèles,
- Le droit sui generis des bases de données / Le droit des logiciels,
- Audit des droits en vue de l'exploitation d'une œuvre et de créations préexistantes,
- Les clauses clés et les principes liés à la rédaction des contrats,
- Etudes de cas : l'œuvre multimédia ; La protection d'un site internet.

### DÉROULÉ DU PROGRAMME

#### 9h-12h30 Cerner le cadre juridique de la protection des créations intellectuelles

- Principes généraux en droit d'auteur et droits voisins dans l'univers numérique,
- Principes du droit à l'image et du droit des dessins et modèles,
- Le droit sui generis des bases de données / Le droit des logiciels.

### 13h30-17h Sécuriser et négocier le cadre d'exploitation des créations intellectuelles

- Les conditions de cession : formalisme, étendue des droits cédés, destination, durée de la cession et lieu d'exploitation des droits,
- La rémunération de l'auteur,
- La garantie de jouissance paisible,
- Les clauses clés et les principes liés à la rédaction des contrats liés au droit d'auteur et aux dessins et modèles,
- Audit des droits en vue de l'exploitation d'une œuvre et de créations préexistantes,
- Etudes de cas : l'œuvre multimédia ; La protection d'un site internet (droit d'auteur, marques, noms de domaine, hébergement, contrats, etc.).

#### INTERVENANT

Camille Domange, Avocat à la Cour et fondateur du Cabinet CDO dédié à la création, au numérique et à l'innovation (cdoavocat.com). Il est mandataire d'artistes et d'auteurs et Délégué à la Protection des Données. Il est membre du Conseil d'Administration de l'Association Française du Droit de l'Informatique et des Télécoms et enseignant à la Sorbonne – Paris I.

Il est notamment titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, d'un diplôme de l'ESSEC en stratégie de négociation, du diplôme de juriste conseil d'entreprise et d'un master en droit des affaires spécialité propriété intellectuelle & technologies de l'information et des communications de l'Institut de Droit des Affaires de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence.

#### INFORMATIONS PRATIQUES

Adresse de la formation : Archeomed® - 17 chemin de Séverin – 13200 Arles - [ACCES](#)

Repas pris en charge

Les horaires de la formation peuvent être susceptibles de changer (9h00/12h30 – 13h30/17h00)